



MISE EN OEUVRE D'UNE JOURNEE DE CARENCE A LA RATP

22/12/2017

L'Entreprise renie sa politique sociale...

Dans le cadre de la Loi de Finance 2018 (Budget de l'Etat), un amendement a été déposé qui introduit une journée de carence pour le secteur public, dès le 1er janvier 2018.

Les quatre syndicats représentatifs de la RATP, dont l'UNSA RATP, ont été donc reçus jeudi 21 décembre 2017 pour une information sur cette mise en place pour les salariés sous statut lors d'un congé maladie.

Il n'est pas inutile de rappeler que plus des deux tiers des salariés français voient leurs trois jours de carence pris en charge par leur employeur et que les trois jours de carence du régime général pour les salariés contractuels de la RATP sont pris en charge par l'Entreprise...

Sollicitée par les syndicats, la Direction a d'emblée indiqué qu'elle n'entendait pas étudier une quelconque solution pour prendre en charge cette journée de carence : quand vous serez malades, à chaque fois la première journée d'arrêt ne sera pas payée !

Que penser de cette attitude ?

- L'UNSA rappelle que les agents RATP sont bien moins absents que les autres salariés du transport public (réseaux de province par exemple),
- L'UNSA rappelle que les agents de la RATP (exploitation) sont les plus contrôlés de France en cas d'arrêt, le contrôleur étant parfois à la porte du domicile de l'agent avant qu'il ait vu le médecin...
- La RATP ne fait pas le moindre effort pour défendre l'intérêt de ses salariés en appliquant à la lettre une mesure politique qui n'empêche nullement l'Employeur qu'elle est, d'agir autrement ! **Après l'épisode des soins enfants, cela commence à faire beaucoup....**

L'expression « politique sociale » a-t-elle encore un sens à la RATP ?

- Les études montrent que les jours de carence ne diminuent pas l'absentéisme pour maladie. Si les absences de courte durée peuvent diminuer, les absences de plus longue durée augmentent.
- Cette mesure crée une iniquité de traitement entre la RATP et les entreprises privées d'une part, et entre les salariés sous statut et les contractuels d'autre part.

D'ores et déjà, une Alarme Sociale commune aux quatre syndicats sera déposée auprès de la Direction Générale. L'UNSA RATP, **totalemment opposée à cette journée de carence**, va lancer une étude juridique sur ce sujet et ne s'interdit aucune action pour que l'Entreprise retrouve ses esprits.

BONNES FETES A TOUTES ET TOUS, MALGRE TOUT !

UNSA RATP 11, rue Victor Hugo 93170 BAGNOLET

unsa.ratp@gmail.com ☎ 01 79 64 81 50

unsa-ratp.org

